

Cote du document: A/47/218

Meilleur exemplaire
Disponible



Assemblée générale

Distr.
GENERALEA/47/218
21 mai 1992
FRANCAIS : 5000000-1
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAISQuarante-septième session
Point 69 de la liste préliminaire*EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 20 mai 1992, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Portugal auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et français, d'une déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur la Géorgie faite à Lisbonne et à Bruxelles le 19 mai 1992 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration sur la Géorgie faite par la Communauté
européenne et ses Etats membres à Lisbonne et à
Bruxelles le 19 mai 1992

La Communauté et ses Etats membres se félicitent du fait que des élections parlementaires sont prévues en Géorgie au mois d'octobre 1992. L'annonce faite par le Conseil d'Etat ainsi que la tenue d'élections constituent un pas de plus sur la voie dans laquelle s'est engagé la Géorgie vers la démocratie, l'état de droit et la légitimité.

Ces élections appuieront davantage l'intégration de la Géorgie en Europe et dans la communauté internationale d'Etats. La Communauté et ses Etats membres demandent à toutes les forces politiques en Géorgie de poursuivre le processus démocratique du dialogue et de la réconciliation nationale.
